



réhabilitation améliorée après chirurgie

DEFINIR LES ROLES D'UNE IDE RAC - IDEC

Chaque établissement peut définir les missions de son ide rac pour l'adapter à ses besoins et à ses ressources

L'IDE RAC ou IDEC (IDE de Coordination) joue un rôle important pour la structuration du parcours patient et pour le succès de la RAC.

Toutefois, il est important de préciser qu'il n'y a pas de définition stricte du rôle à jouer par l'IDEC. Il ne s'agit pas non plus nécessairement d'une personne unique, dédiée à temps plein. Les missions peuvent être partagées entre plusieurs acteurs de l'établissement. Le temps à dédier est extrêmement dépendant du volume d'activité. Certains sites ont dédié quelques heures par semaine, d'autres ont recours à plusieurs ETP.

Un établissement souhaitant mettre en place une IDEC peut suivre le déroulé ci-dessous, tout en s'inspirant de la liste des missions se trouvant dans les documents à télécharger.

Il convient tout d'abord de définir le périmètre de travail de cet(te) infirmier(e). Concrètement, est ce qu'il ou elle travaille pour une seule spécialité, pour l'ensemble des spécialités (sachant que son rôle peut s'étendre au fur et à mesure de la mise en place de la RAC à l'échelle de l'établissement), et est ce qu'il ou elle prend un charge d'autre type de parcours.

Ensuite, il est nécessaire de définir ses missions. Celles-ci ne se limitent uniquement à la réalisation de consultations infirmières, et

peuvent aller beaucoup plus loin. En règle générale, elle peut disposer de missions portant sur le parcours patient, intégrant les étapes de début de la prise en charge, pré-hospitalisation, hospitalisation, sortie et post hospitalisation. Elle peut également disposer de missions portant sur la formation interne, la formalisation et la mise à jour des documents et le reporting via l'utilisation d'indicateurs.

Dans le cas où l'établissement ne souhaiterait pas mettre en place ce type de profil, le listing de toutes les missions qu'il ou elle aurait pu faire permettra de positionner les acteurs qui en auront la responsabilité.

Une fois le périmètre et les missions définies, en s'appuyant sur l'évaluation du flux de patients à gérer, l'établissement pourra définir si cet(te) IDEC est à temps plein sur ces missions, ou bien uniquement sur une quotité de temps à définir. En effet, plusieurs établissements ont mis en place des IDEC ayant uniquement moins de la moitié de leur temps sur ces missions-là. De la même manière, ils ont également défini un rôle tournant sur plusieurs personnes afin de répartir mieux la charge de travail et la compétence.

Pour finir, tous ces éléments doivent être formalisés dans une fiche de poste et présentés à la direction pour validation.